



AFDC

Conseil scientifique 21 octobre 2019

Membres présents : G. Bergougous ; Ph. Blachèr ; E. Cartier ; A. Delcamp ; J.-Ph. Derosier ; F. Hourquebie ; L. Jaume ; A.-M. Le Pourhiet ; J.-P. Machelon ; X. Philippe ; A. Roblot-Troizier ; D. Rousseau. Thierry Di Manno est invité.

Membres excusés : B. Daugeron ; P. de Montalivet ; M. Fatin-Rouge Stefanini ; L. Fontaine ; P.-Y. Gahdoun ; O. Gohin ; J.-L. Hérin ; A. Levade ; B. Mathieu ; St. Pierré-Caps ; J. Tabet ; M. Verpeaux.

La séance est ouverte à 11h05 par D. Rousseau, président du Conseil scientifique. D. Rousseau et F. Hourquebie donnent lecture des noms des collègues excusés.

Conformément à l'ordre du jour adressé aux membres, le Conseil scientifique aborde deux questions.

1. Point sur l'organisation du Congrès de Toulon

a - Th. Di Manno, doyen de la Faculté de droit de Toulon qui accueille le Congrès, est invité à présenter l'avancement de la préparation de l'événement. Il indique que pour éviter la coïncidence avec le Grand prix de Formule 1 du Castellet qui se déroule aux dates initialement retenues pour le Congrès (25, 26 et 27 juin 2020), de nouvelles dates sont désormais arrêtées pour le Congrès de l'AFDC : 18, 19, 20 juin 2020. Les démarches d'organisation qui avaient été amorcées pour les dates initiales doivent donc être reprises pour tenir compte du nouveau calendrier.

Th. Di Manno présente l'affiche prévue pour le Congrès : elle met en avant la Fontaine de la Fédération, place de la Liberté à Toulon. L'affiche est retenue par le Conseil scientifique.

b - Suit la présentation du projet de programme. La conférence inaugurale sera prononcée le 18 juin par Renato Balduzzi, professeur à l'université catholique de Milan sur le thème « Les rapports entre magistrature et politique : un défi permanent pour le droit constitutionnel ».

Thierry Di Manno interroge alors le Conseil scientifique sur le déroulement habituel des ateliers du Congrès. Ph. Blacher précise qu'il y a, en général, deux ou trois ateliers en parallèle, de façon à ce que chaque atelier dispose d'un temps égal. E. Cartier ajoute aussi que certains ateliers sont toujours quantitativement plus importants et qu'il convient de prévoir les amphithéâtres en conséquence. La particularité de ce Congrès est qu'il y aura sept ateliers :

Atelier 1 : Constitution, pouvoir et contre-pouvoir : M. Baudrez, Ph. Blacher et A. Delcamp ;

Atelier 2 : Constitution, pouvoirs locaux : A. Boyer et O. Gohin ;

Atelier 3 : Constitution, Histoire, théorie du droit : A. Viala, P. Richard, E. Cartier (en substitution de L. Jaume pour la partie animation de l'atelier ;

Atelier 4 : Ordre constitutionnel international et européen : A. Levade et S. Torcol ;

Atelier 5 : Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux : L. Fontaine, A. Pena et D. Rousseau ;

Atelier 6 : Mutations de la démocratie : A-M. Le Pourhiet, J.-J. Pardini et M. Fatin-Rouge Stefanini (à contacter pour confirmer l'accord) ;

Atelier 7 : Evolutions constitutionnelles en Méditerranée : C. Severino, R. Mehdi (à contacter pour confirmer l'accord)

D. Rousseau et F. Hourquebie demandent que les équipes rédigent les grilles de problématique de chaque atelier pour le 15 novembre 2019. Elles circuleront alors parmi les membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique préalablement à une réunion formelle des deux conseils pour validation définitive, fin novembre début décembre. La mise en ligne se fera mi décembre ou avant les vacances de Noël dans l'idéal sur le site de l'AFDC et sur le site dédié au Congrès qui sera construit par l'université de Toulon et qui devrait être opérationnel première quinzaine de décembre. L'AFDC diffusera alors les informations dans ses réseaux scientifiques

c - Une conférence sur « Constitution et opérations militaires est prévue le vendredi 19 juin en clôture (intervenants prévus : Thierry Duchesne, Commissaire général de la marine et Louis Balmond, professeur émérite, université de Toulon). Parmi les panelistes pressentis : Olivier Gohin et Xavier Philippe.

Comme lors de chaque Congrès, l'Assemblée générale de l'AFDC qui conduira au renouvellement d'un collègue du Conseil d'administration et du Bureau est prévue le jeudi 18 juin à 17h.

La décision est prise également d'organiser une réunion avec les présidents d'associations francophones comme cela avait été le cas lors du congrès de Lille. D. Rousseau rappelle à cet égard que lors du précédent Conseil d'administration de juin 2019, il avait été évoqué la possibilité de créer deux réseaux d'associations. Le Congrès de Toulon pourrait être l'occasion d'envisager une rencontre informelle entre présidents d'associations concernés pour suivre ce projet. Il est acté que cette réunion se tiendra le vendredi 19 juin sur le temps du déjeuner (12h30-14h30).

Enfin, le 20 juin se déroulera la table ronde de la Commission jeune recherche sur « La thèse de doctorat en droit constitutionnel comparé ». Il conviendra d'identifier trois ou quatre collègues qui acceptent de prendre part au débat.

d - Pour clore le Congrès, une visite de la Base navale et du Porte-avions Charles-de-Gaulle (nombre de place limitées, sur inscription). La résidence du Cap Brun est par ailleurs réservée pour la soirée de gala.

e – Th. Di Manno présente un budget prévisionnel établi sur la base d'environ 400 participants. Il est revu sensiblement à la hausse car la résidence du Cap Brun coûte plus cher que la réservation initiale. Mais parallèlement, certaines dépenses ne seront peut-être pas entièrement réalisées (location des bus, tentes en cas de pluie, nombre de convives au diner de gala...). Les tarifs du congrès de Lille sont reconduits : inscription à 40 euros pour les membres l'AFDC et 25 euros doctorants ou étudiants ; les doctorants et universitaires de Toulon sont exonérés de droits pour le congrès (sauf pour le diner). Le droit d'inscription pour le diner est à 40 euros tarif plein et tarif réduit à 30 euros doctorants/étudiants.

L'AFDC pourrait prendre directement en charge le règlement de l'animation musicale ainsi que les hébergements des présidents d'ateliers et conférenciers.

L'université de Toulon ayant la possibilité de faire un site internet spécifique pour le Congrès, les inscriptions seront directement enregistrées auprès de l'université de Toulon, ce qui permettra une centralisation des recettes et des dépenses.

Le Conseil scientifique remercie Th. Di Manno pour cette présentation très complète et pour l'avancement significatif de l'organisation. Cet état des lieux sera présenté ensuite aux membres du Conseil d'administration.

2. Les Journées d'étude décentralisées et la Journée nationale

D. Rousseau présente les six journées décentralisées qui se déroulent sur la base de la problématique nationale retenue pour 2019 « Représentation et gouvernement : quels systèmes électoraux ? ». Huit universités sont mobilisées :

Caen, 18 mars 2019, « Les systèmes électoraux et la démocratie au XXIème siècle » ;

Paris-est Créteil, 21 novembre 2019, « Réformes constitutionnelles et systèmes électoraux » ;

Bordeaux, 28 novembre 2019, « Dictatures et consultations électorales » ;

Toulouse, 5 décembre 2019, « Modèles électoraux et démocratie : quels enjeux constitutionnels ? » ;

Lille et Rouen, 5-6 décembre, « Construire des majorités » ;

Lyon, 12 décembre, « Citoyenneté, nationalité et représentation politique »

Les journées de Lille et Rouen ainsi que Lyon sont susceptibles d'être décalées en janvier en raison de l'appel à la grève du 5 décembre.

Concernant le programme de la Journée nationale. La matinée sera consacrée à la restitution des journées décentralisées avec un résumé de chaque journée. L'après-midi, trois conférences se dérouleront : « Faut-il constitutionnaliser les modes de scrutin ? » (R. Rambaud) ; « Modes de scrutin et formation du gouvernement en Italie » (E. Bottini) ; « Modes de scrutin et formation du gouvernement en Espagne ». Suivrait une Table ronde sur le thème « Qui gouverne ? Les urnes ou la rue ? »

Après discussions, la journée nationale se déroulerait sur le site de Paris 1 à Port-Royal le vendredi 31 janvier 2019.

3. Questions diverses

D. Rousseau propose de faire entrer au Conseil scientifique de l'Association : Romain Rambaud (Grenoble) ; Mathieu Disant (Saint-Etienne). Le Conseil donne son accord. La proposition sera faite au Conseil d'administration de ce jour.

La séance est levée à 13h.